
 Toutes les factures se trouveront directement sur le site ou l'application « école directe ». Les codes seront envoyés en septembre sur votre boîte mail.

FACTURATIONS ANNUELLES

 **Facturation ANNUELLE** : Contribution, restauration (forfait), acompte voyage

 **Facturation COMPLEMENTAIRE** : Etudes 1,2 et 3^{ème} trimestre, repas occasionnels et voyages scolaires, activités sportives, secourisme, etc. ...

Mode de règlement :

- **De préférence, le prélèvement automatique mensuel** : sur 10 mois le 7 de chaque mois, d'octobre 2020 à juillet 2021.

Important : mandat SEPA joint à nous retourner signé pour le 18 Août 2020, accompagné d'**un RIB (voir modalités feuille prélèvements automatiques)**

- **Par chèques** : 3 échéances : Novembre / Février et Avril (pour faciliter les démarches, merci de joindre les 3 chèques avec la 1^{ère} échéance, les autres chèques seront encaissés aux échéances prévues)

MONTANT DE LA CONTRIBUTION DES FAMILLES

	Collège	Primaire	Maternelle
Contribution par enfant			
N.B. : En cas de départ de l'établissement en cours d'année, tout trimestre commencé sera dû et un courrier de démission devra être transmis au service comptabilité pour que cela soit pris en compte.	490,00 €	300,00 €	280,00 €


 **Sections sportives** : les montants seront déterminés à la rentrée

 **Voyages 5èmes et 3èmes** :

Si le voyage est confirmé à la rentrée de septembre, pour les familles étant en prélèvement, ceux-ci seront prélevés avec la contribution et la restauration.

Pour les **5èmes** : Un acompte de **45 euros par mois** et par voyage sera prélevé à partir du mois d'octobre, le coût du voyage sera régularisé dans l'année.

Pour les **3èmes** : Un acompte de **40 euros par mois** et par voyage sera prélevé à partir du mois d'octobre, le coût du voyage sera régularisé dans l'année.

 **Réduction de 10%** sur la contribution, les forfaits « restauration », pour les familles de 3 enfants et plus scolarisés dans l'OGEC E.C.A.M. (Etablissements Catholiques Associés de Morlaix : Lycée Notre Dame du Mur - Le Porsmeur, Groupe Scolaire Saint Joseph, Collège Saint Augustin). Cette réduction s'applique également aux enfants de l'E.C.A.M pour les familles ayant d'autres enfants scolarisés soit à Notre Dame de Lourdes Morlaix, à Notre Dame de Ploujean ou au collège Sainte Marie St Thégonnec. Pour ces 3 établissements, merci de nous fournir un certificat de scolarité.

 **Assurance prise en charge par l'établissement** : Mutuelle St Christophe

RESTAURATION (① FICHE JOINTE - A COMPLETER)

	Forfait 4 jours	Forfait 2 jours*	Occasionnel
Maternelle	Pas de forfait	Pas de forfait	3,99 €
Primaire	560,00 €	280,00 €	4,44 €
Collège	590,00 €	295,00 €	5,02 €

*jours fixes à préciser sur la feuille jointe « restauration 2020-2021 »

ETUDES ET GARDERIE

Le matin de 7h30 à 8h30 et le soir de 16h45 à 18h30

Collège		30,00 € - le trimestre
Primaire St Joseph	Du CE1 au CM2 (le soir)	30,00 € - le trimestre
Primaire St Joseph	Du CE2 au CM2 (le matin de 7h30 à 8H00)	0,75 € la présence
Primaire St Joseph	CP (matin et soir) et CE1 (matin)	1,50 € la présence
Maternelles St Joseph	Matin et Soir	1,50 € la présence